

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/129  
2 décembre 1999

(99-5364)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE  
Troisième session  
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: français

## LUXEMBOURG

### Déclaration de M. Eugène Berger Secrétaire d'État à l'environnement

L'étape de Seattle confronte l'OMC à ses changements internes, elle met également l'Organisation devant les exigences d'une société civile qui réagit aux effets de la globalisation. Les préoccupations que nous avons entendues ces jours-ci dans les rues de Seattle reflètent dans leur grande majorité celles de nos opinions publiques. L'OMC doit aller à leur rencontre: nous devons combler le déficit d'information qui est à l'origine de trop de malentendus.

Depuis sa création, notre Organisation est dans un processus continu d'élargissement; la composition de l'OMC se diversifie, et avec elle se diversifient les centres d'intérêt de l'Organisation.

Certes, la promotion des échanges internationaux demeure l'objectif premier de notre Organisation, toutefois, tandis que pour certains États Membres la participation aux bénéfices attendus de la libéralisation des échanges reste une revendication insatisfaite, pour d'autres États Membres l'absence de progrès dans l'ouverture de certains secteurs apparaît comme une entrave injustifiée, d'autres encore redoutent les dérives possibles d'une logique purement commerciale.

Pour nous tous, l'OMC apparaît comme un instrument décisif dans la génération du progrès. C'est de cette faculté présumée qu'elle tient son pouvoir et sa réelle autonomie. De fait les décisions de l'OMC ne façonnent le progrès que dans la mesure où le consensus de ses États Membres le permet. Les difficultés qui ont marqué la préparation de Seattle ont mis en évidence les responsabilités qui pèsent sur chacun des États Membres et le manque de confiance qui caractérise nos relations au vu des enjeux en présence.

En tant que membre de l'Union européenne, mon pays aborde l'OMC à travers un processus permanent de concertation interne sous la conduite de la Commission européenne. Ce processus interne se fait au prix de concessions importantes, mais avec la conviction que ces concessions servent notre intérêt commun.

De fait, l'UE est un des partenaires majeurs à l'OMC. C'est elle qui a lancé l'idée d'un nouveau cycle global de négociations convaincue qu'il s'agit là de la seule façon d'assurer un résultat équilibré et bénéfique pour tous les États Membres.

Reste que dans le cadre élargi de l'OMC, la dynamique de la négociation multilatérale ne suffit peut-être plus à elle seule pour résoudre les contradictions en présence. Certes, l'Organisation a besoin de se fixer des échéances, mais elle doit en même temps s'assurer que les États Membres dans leur ensemble soient en mesure d'adhérer aux décisions au lieu de les subir.

Pour cette raison, le développement doit être au centre de nos préoccupations. Au sein de l'OMC, l'assistance technique à l'attention des pays en voie de développement doit absolument être

renforcée. Parallèlement, l'accès au marché des produits en provenance des PVD est une de nos priorités. L'Union européenne a notamment proposé l'accès hors-taxe d'essentiellement tous les produits en provenance des pays les moins avancés, et je me réjouis de constater que le Président des États-Unis soutient également cette initiative. La prise en compte des problèmes spécifiques que les pays en voie de développement rencontrent dans la mise en œuvre des accords existants demande de part et d'autre une certaine flexibilité. Un meilleur ciblage du traitement spécial et différencié est indispensable.

Ces mesures visent une meilleure intégration des PVD dans le système commercial multilatéral, toutefois elles ne seront pleinement effectives que si l'OMC – en tant qu'organisation – poursuit ses efforts d'intégration dans le système international.

Les dernières années ont prouvé que l'impact du commerce international demande une coordination renforcée avec les autres instances internationales. L'effort de cohérence en cours ne peut pas s'arrêter au FMI et à la Banque mondiale. L'OMC ne peut faire abstraction des effets connexes du commerce. Elle doit prendre en considération les préoccupations que le développement du commerce génère autour de sujets aussi importants que: le développement durable, la protection de l'environnement, le bien-être des animaux, la sécurité et la sûreté alimentaire, la protection des consommateurs, la santé publique, les normes sociales, la dette extérieure. Il ne lui appartient pas non plus de chercher à résoudre par elle-même les contradictions en présence. L'Organisation doit prendre en compte le fait qu'elle-même et ses États Membres dépendent de l'expertise qui existe ailleurs.

Mon pays encourage le dialogue accru entre l'OMC et les organisations internationales comme la CNUCED, l'OIT, l'OMS, l'OMPI et le PNUE. L'OMC doit s'engager dans un effort de responsabilité collective et je salue la disponibilité des leaders de la communauté internationale comme le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, M. Rubens Ricupero de la CNUCED et M. Juan Somavia de l'OIT, qui ont pris le chemin de Seattle. Je tiens également à saluer les efforts de sensibilisation fournis par l'OMS en marge de cette Conférence.

En tant que facteur de croissance économique, le commerce international induit des changements structurels fondamentaux.

Il appartient à l'OMC de se prononcer sur des mesures d'accompagnement adéquates en tenant raisonnablement compte de la diversité de ses États Membres. En ce qui concerne l'agriculture, le Luxembourg est certes prêt à contribuer à la poursuite du processus de réforme. Ces réformes doivent cependant tenir compte des spécificités de l'activité agricole, et notamment de son caractère multifonctionnel.

Mon pays peut comprendre les réticences de ceux qui redoutent de se faire arracher des concessions dans le domaine des normes sociales sous la pression de la négociation.

Mon pays estime cependant que l'OMC a atteint la maturité nécessaire pour engager un dialogue avec l'OIT sur les interactions entre commerce et normes sociales.

Finalement, Seattle nous aura ouvert les yeux sur la mobilisation que provoque le commerce international dans la société civile, cette société civile dont la puissance de réaction est à maints égards le produit de la société de l'information.

Pour l'OMC, Seattle sera le moment d'aller de l'avant, non pas comme un prolongement du GATT, mais comme une organisation de son temps: démocratique et responsable.

---